

N°2016-BCA-83

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 4
- Votants : 4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

FOURNITURE D'ARTICLES DE DROGUERIE POUR LE SDIS 76 ET LE SDIS 27

Le 07 octobre 2016, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 19 septembre 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Par délibération en date du 27 janvier 2016, modifiée le 06 juillet 2016, un groupement de commandes a été constitué avec le Sdis de l'Eure (Sdis 27) concernant l'acquisition de différents matériels et équipements, d'effets d'habillement, de matériels de transport et de matériels mobiles.

Par délibération en date du 06 juillet 2016, la fourniture d'articles de droguerie a été intégrée dans le périmètre de ce groupement de commandes. Les articles de droguerie concernent essentiellement l'acquisition de matériels liés à l'entretien courant (éponges, gants, balais, chiffons, raclettes, seaux, papier hygiénique, sacs poubelles, vaisselles à usage unique...)

Le Sdis de la Seine-Maritime a été désigné coordonnateur de la procédure. Il est donc en charge de la passation, la sélection des candidatures et des offres, l'attribution (la CAO du coordonnateur étant compétente pour l'attribution du marché) et la notification du marché. Chaque membre restant responsable quant à l'exécution de sa part de marché.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 18 août 2016 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP).

La date limite de remise des offres était fixée au 20 septembre 2016 à 12h00.

Le marché concerne la mise en place d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté par l'émission de bons de commande, d'une durée d'un an reconductible 3 fois.
Les montants annuels respectifs pour les Sdis 76 et le Sdis 27 sont les suivants :

	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Sdis 76	40 000 € HT	120 000 € HT
Sdis 27	Sans montant minimum	24 000 € HT

Sept offres ont été reçues et analysées selon le critère unique du prix le plus bas.

*

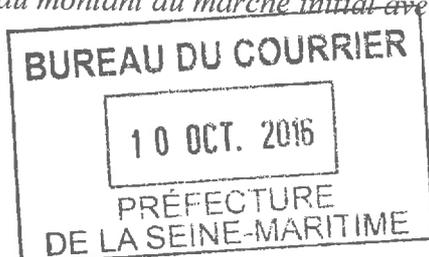
**

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 07 octobre 2016 et a attribué le marché à la société PLG Normandie (Groupe Pierre Le Goff Normandie) sur la base des prix figurant au bordereau des prix unitaires, pour les montants minimum et maximum indiqués ci-dessus.

*

**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la Commission d'appels d'offres.



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER